

Envoyé en préfecture le 22/02/2023 Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le

ID: 056-225600014-20230216-DA2023\_92-AR

## DIRECTION GÉNÉRALE DES INTERVENTIONS SANITAIRES ET SOCIALES

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

## ARRÊTÉ

2023 - 92

## LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3221-9 relatif aux compétences du président du conseil général en matière d'action sociale ;
- VU La loi 2002 -2 du 2 janvier 2002 positionnant les centres locaux d'information et coordination ( CLIC) en tant qu'établissement médico-social assumant des missions d'intérêt général ;
- VU Le code de l'action sociale et des familles ;
- VU L'arrêté du 15 juin 2021 autorisant l'association Espace Autonomie Santé Centre Bretagne à gérer le CLIC du territoire autonomie Centre Ouest Morbihan ;
- VU La délibération du conseil départemental du Morbihan en date du 16 décembre 2022 votant les crédits budgétaires correspondants à la politique départementale en faveur des personnes âgées pour 2023 ;
- VU Les documents budgétaires transmis par l'association Espace Autonomie Santé Centre Bretagne;

## ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u> — **Pour l'année 2023**, la dotation apportée à l'association Espace Autonomie Santé Centre Bretagne au titre de ces missions CLIC s'élève à **290 010 €**.

ARTICLE 2 -La dotation est versé en une fois au cours du 1er trimestre 2023.

<u>ARTICLE 3</u> – Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nantes, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes, conformément aux dispositions de l'article 36 du décret n°58-1202 du 11 décembre 1958 modifié.

**ARTICLE 4** – Le directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site du département (<u>www.morbihan.fr</u>).

à VANNES, le 16 lévrier 2023

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT